

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 102/2024

L'an deux mil vingt-quatre**Le vingt et un du mois de décembre**

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/11/2024

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, TOUAT Jean-Claude, LIEGEOIS Daniel, GARDILLOU Sophie, HISPIWACK Jean-Michel, JAMAIN Thomas, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, BOUTELOUP Mireille, CHEMIN Alexandra.

PROCURATION : BOUSSARIE Myriam à LAFORGE Françoise, et à MUCHERON Laurence.

ABSENTS : LAGARDE Lionel, LORENZO Manuel, NAFTEUX Daniel, BURBAN Anne-Gaëlle

SECRETAIRE DE SEANCE : GARDILLOU Sophie

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 1

Votants : 11

OBJET : ACHAT TERRAIN "MAZEROUX" POUR PEI

Monsieur le Maire rappelle au conseil que conformément à la délibération 53.2023 qu'il est possible de se porter acquéreur des parcelles B 2215-2216 d'une superficie cumulée de 405m² d'une valeur de 10€ le m² soit pour une valeur d'achat de 4050 € auprès de Mme Fabienne Derouin Epouse Roizot. Pour rappel ce terrain réputé constructible se situe au cœur du hameau de "Mazeroux" et propice à y créer un PEI par l'installation à terme d'une réserve souple de 120m³ et ainsi parfaire les moyens mis à disposition aux services du SDIS.

D'autre part parallèlement à l'achat de la commune il est convenu que les conjoints Beaufils se porte acquéreur auprès de Mme Derouin Fabienne épouse Roizot de la parcelle 2214 d'une superficie de 44 m².

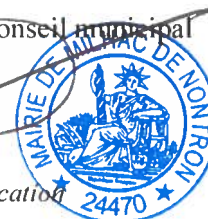
Pour rappel la commune s'est chargée des frais de bornage à l'amiable auprès de M Nicolas Descamps géomètre expert de Nontron.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer toutes pièces utiles à l'achat de cette partie de terrain par les services de Maître Parisien Notaire à St Pardoux la rivière

Pour extrait conforme
au registre des délibérations du conseil municipal
Le Maire,

Pascal MECHINEAU



Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département